

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance: Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 21.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.

Toute communication doit être affranchie.

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 20 MAI 1880

## AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les Etats-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou: "Au Gérant de L'Opinion Publique, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires: "Au Rédacteur de L'Opinion Publique, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## NOTRE PRIME

Nous avons à offrir à nos abonnés, cette année, une prime qui va faire sensation, la plus belle à l'exception d'une seule, de toutes celles que nous avons données depuis l'existence de L'OPINION PUBLIQUE. C'est une grande gravure qui représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux le Christ et saint Jean-Baptiste enfants. Rien de plus poétique, de plus charmant que cette gravure; elle éveille les souvenirs les plus religieux, inspire les sentiments les plus suaves. Nous sommes sûrs que ceux qui l'auront vue une fois, voudront l'avoir à tout prix pour la faire encadrer.

Que nos abonnés se hâtent donc de payer ce qu'ils nous doivent afin d'avoir droit à cette prime et que ceux qui ne sont pas encore abonnés à L'OPINION PUBLIQUE se hâtent de le devenir.

Il n'y a pas un pays au monde où les propriétaires de journaux offrent au public autant d'avantages. "Je suis heureux, nous disait quelqu'un, d'être abonné à L'OPINION PUBLIQUE, c'est un journal intéressant et instructif; il forme relié un volume précieux que je conserve avec soin, mais que je puis vendre au bout de l'année assez cher pour me rembourser de ce qu'il me coûte, et j'ai par-dessus le marché une prime qui vaut, à elle seule, le prix de l'abonnement." Rien de plus vrai et ceux qui sont en état d'apprécier ces avantages devraient se faire un devoir de répandre partout L'OPINION PUBLIQUE, de la faire recevoir dans toutes les familles où on sait lire.

Auront droit à notre prime tous ceux qui auront payé leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain et les nouveaux abonnés qui auront payé une année d'avance.

## L'HON. GEORGE BROWN

Il est peu de noms plus connus et plus célèbres que celui de George Brown dans le Canada.

Ce nom a été pendant vingt-cinq ans un drapeau dans la presse, sur le husting et dans le parlement; il a retenti partout avec éclat et soulevé beaucoup de poussière et de tempêtes.

C'était un homme aussi, que l'hon. George Brown, un homme d'intelligence et de caractère, un écrivain instruit, un orateur véhément.

M. Brown était né le 29 novembre 1818, à Edinburg, en Ecosse, qu'il quitta, à l'âge de vingt ans, pour les Etats Unis où sa famille alla se fixer. Il fit ses premières armes dans le journalisme sous la direction de son père qui avait fondé le *British Chronicle*. Ce journal ayant attiré l'attention du Haut-Canada en se mêlant à la lutte religieuse qui l'agitait alors, les deux Brown, père et fils, quittèrent New-York pour Toronto. George Brown fit si rapidement sa réputation par les articles qu'il publia à cette époque dans un journal appelé *The Banner*, qu'au bout d'un an il était en état de fonder le *Globe*.

Le *Globe* devint bientôt une puissance sous sa direction et celle des écrivains de talent qu'il sut s'adjoindre. Après avoir soutenu le ministère Lafontaine-Baldwin en 1848, il lui déclara la guerre et contribua beaucoup à sa chute. On a reproché longtemps à M. Brown sa conduite envers M. Baldwin, cet homme d'état éminent, aux vues si larges, au caractère si grand; on l'a accusé d'avoir trahi son chef et son bienfaiteur.

M. Brown fut battu, la première fois qu'il se présenta comme candidat, dans le comté de Haldimand; mais il se fit élire en 1853 pour les comtés réunis de Kent et Lambton. Il prit à son entrée dans le parlement les rênes du parti libéral de sa province et déploya une énergie et un talent remarquables. Il s'allia aux libéraux du Bas-Canada que conduisait l'hon. M. A.-A. Dorion et souleva cette fameuse question de représentation basée sur la population qui a fait sa force dans le Haut-Canada et la faiblesse de ses alliés dans le Bas-Canada.

La représentation basée sur la population, l'Annexion ont été, il faut l'avouer, de terribles pierres d'achoppement par le parti de M. Dorion; les orateurs conservateurs avaient de grands succès, lorsqu'ils secouaient ces choses, comme autant de spectres affreux, devant les yeux des électeurs effrayés. On battait le parti rouge en Bas-Canada avec les discours fanatiques qui faisaient élire George Brown et ses amis dans le Haut-Canada. Le fait est que le grand tribunal ne cessait, un instant, de tonner contre les institutions religieuses et nationales du Bas-Canada, que ces roulements de tonnerre frappaient de stupeur.

Le Haut-Canada marchait à la suite de George Brown, comme le Bas-Canada suivait Georges Cartier, au nom du même principe, d'un sentiment semblable, le sentiment patriotique; les deux partis qui commandaient ces chefs énergiques croyaient sincèrement que leur drapeau était le seul bon, le seul national.

Les événements prouvèrent plus tard qu'il y avait pour le moins autant de tactique que de sincérité dans les deux camps.

autant d'ambition que de patriotisme; que les alliances entre chefs si violents n'était pas aussi impossible, que le peuple le croyait tant il est vrai qu'il y a toujours un peu de comédie au fond de toutes les choses humaines.

Un jour le télégraphe répandit par tout le pays que les deux grands chefs ennemis avaient enterré la hache de guerre et s'étaient donné la main pour travailler ensemble à l'édification de la grande œuvre, qu'on appelle la confédération, prétendant trouver tous deux dans ce changement constitutionnel le triomphe des principes pour lesquels ils avaient combattu.

Mais nous croyons que M. Brown seul a pu mourir avec la conviction qu'il ne s'était pas trompé, qu'il avait assuré la suprématie de sa province dans le nouvel état de choses.

M. Brown était devenu membre de l'administration Taché-Macdonald, président du conseil même; mais une fois la Confédération faite, les vieilles animosités ne tardèrent pas à se réveiller, et au mois de décembre 1865, M. Brown retombait dans l'opposition qui semblait mieux convenir que le pouvoir à son caractère inflexible, à l'exercice de ses brillantes facultés oratoires.

M. Brown était né chef d'opposition; il était fait pour l'attaque plutôt que pour la défense, il aimait le mouvement, la lutte corps à corps, les combats à l'arme blanche. Lorsqu'il étendait ses grands bras, pendant que sa voix cuivrée tourbillonnait dans le parlement comme une trombe, toutes les têtes fléchissaient autour de lui. Figure belle et noble, taille élevée et imposante, esprit cultivé et instruit, caractère énergique, violent même, enthousiasme du tribun, vivacité de la pensée et du sentiment, chaleur dans l'expression et le débit, voix forte et vibrante—il avait tout ce qu'il fallait pour agir sur les masses et les représentants et les entraîner à sa suite. Les exigences du pouvoir, la contrainte et la patience qu'il nécessite répugnaient à cette nature hardie, entreprenante et impétueuse.

Libre-échangiste acharné, partisan quand même de la connexion britannique, aussi conservateur que Sir John, quand il s'agissait de conserver et de compléter la Confédération, poussant l'amour de son œuvre jusqu'au Pacifique, il a empêché plus d'une fois son parti d'entrer dans des voies populaires, de prendre des positions avantageuses.

Comme tous les hommes qui ont régné sur l'opinion publique, il se défiait des idées et des têtes nouvelles. Il était le flambeau de M. Mackenzie et l'éteignoir de M. Blake.

Quoiqu'il en soit, l'émotion qui a éclaté autour de sa tombe, les éloges que ses ennemis même ont adressés à sa mémoire, démontrent sa valeur. On a eu de nouveau la preuve qu'il faut, dans notre pays, attacher peu d'importance à ce qu'on dit des vivants, car y eut-il jamais un homme plus attaqué, plus méprisé? Une fois mort, on ne s'est plus souvenu que de ses talents et de ses vertus.

Il est vrai que le coup de pistolet qui l'a tué a beaucoup contribué à surexciter la sympathie publique.

L.-O. DAVID.

—Ce fut le 14 mai 1880 que Washington fut déclarée capitale des Etats Unis.

## LA LANGUE FRANÇAISE À OTTAWA

Quelques journaux ont reproduit, en les appuyant, les remarques que nous faisons, il y a quelque temps, au sujet de la correspondance officielle et des communications qui sont adressées en français aux différents ministères à Ottawa.

Nous engageons les personnes de notre province qui ont à communiquer avec les départements fédéraux, à écrire en français, et nous faisons voir les avantages qui résulteraient de la généralisation de cet usage pour tout le monde, pour les employés anglais des ministères, auxquels on rendrait service en les obligeant à savoir le français, pour les employés français dont l'utilité serait augmentée, et pour notre langue elle-même, qui se verrait affirmer davantage dans les bureaux publics.

Le *Canada*, l'organe du gouvernement et de M. Tassé dans la capitale, a commenté nos remarques en ces termes:

Les observations de M. Gélinas sont très justes, et il serait à désirer que notre public y donnât suite. Un grand nombre de Canadiens-français écrivent en anglais aux départements quand il n'est aucunement besoin de le faire. Notre langue est reconnue par la constitution tout comme la langue anglaise; toutes deux sont sur un pied d'égalité, et il doit y avoir, comme il y a, de fait, dans chaque branche du service public, à Ottawa, des officiers pour l'interpréter chaque fois que cela est nécessaire. Mains officiers français envoient aussi leurs rapports en anglais, quand ils devraient s'exprimer dans leur propre langue. La chose est plus importante qu'on ne paraît le croire.

Notre confrère étend aux officiers et aux agents français du gouvernement les conseils que nous donnions aux simples particuliers. La plupart de ces fonctionnaires se croient tenus de faire leurs communications officielles ou leurs rapports en anglais. C'est une erreur, comme le leur rappelle le *Canada*, ils peuvent parfaitement se servir du français.

Il y a, à Ottawa, un bureau officiel de traducteurs anglais dont c'est la fonction de traduire en anglais pour les livres bleus tous les documents rédigés en français qui entrent dans les rapports des ministères, comme c'est la besogne des traducteurs français de traduire dans notre langue les documents écrits en anglais. Présentement, la charge des traducteurs anglais se trouve friser la sinécure par le fait que les officiers français écrivent leurs rapports en anglais, cela par pure bonne volonté ou par zèle. Il n'y a presque rien à traduire en anglais, et presque tout est à traduire en français. Il s'en suit que le français n'apparaît guère dans les imprimés et qu'il est presque inconnu dans les archives où l'anglais règne seul. Pour ne citer qu'un exemple, le volume de l'agriculture et de l'immigration, cette année, ne contenait qu'un seul rapport français, celui de M. Lalime, l'agent des Etats de l'Est. Les autres agents ou officiers français avaient présenté leurs rapports au ministre en anglais.

On nous écrit à ce propos que, dans certains départements, celui des postes, qui a plus que tout autre des employés dans le Bas-Canada, on exige de ces employés qu'ils écrivent uniformément en anglais et on ne communique avec eux que dans cette langue. Nous hésitons à croire à ceci. Il nous paraît impossible que l'on ait montré une pareille exigence, qui serait absolument injustifiable. Ou bien,